

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Fonction publique

Sous matière : Personnel
titulaire et stagiaire

Séance du Conseil Municipal du 09 juillet 2018,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**OBJET :
REACTUALISATION
DES MISES A
DISPOSITION DE
PERSONNEL
COMMUNAL**

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM
Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, SOL Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni,
BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET
Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ
Patricia, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, LINOUE Stéphane,
THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole donne procuration à M. DEMANGEOT
François,

Mme RATABOUIL Jacqueline donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,

M. GUIRAUD Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. RATABOUIL Michel,

Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme ESCAFRE Elisabeth,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOUE Stéphane,

Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absente :

Mme CHOPIN Marie-Christine,

Secrétaire : Mme ESCAFRE Elisabeth,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAL EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAISON CONSEIL
EN DATE DU : 03.07.2018

AFFICHAGE EN DATE
DU : 03.07.2018

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

17 JUIL. 2018

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de procéder à la réactualisation
des mises à disposition d'agents communaux auprès des associations.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée délibérante de mettre
à jour les mises à disposition arrivées à échéance au 30 juin 2018 et les
nouvelles demandes pour les organismes fonctionnant sur l'année scolaire.

Les directions ont organisé le temps de travail des agents mis à disposition en
fonction des contraintes de service.

La répartition et la durée de ces différentes mises à disposition est établie selon
le tableau joint en annexe.

Nom de l'agent	Organisme d'accueil	Période	Nombre d'heures	% rapport temps travail par au de
Agnès PEVERE	FJEP Hand-ball	Du 01/09/2018 au 05/06/2019	153	9.52 %
Ludovic LAFFONT	Club nautique castelnaudarien	Du 01/09/2018 au 05/06/2019	351	21.84 %
Claire BINKOWSKI	Comité d'organisation de la fête du cassoulet	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	400	24.89 %
		TOTAL	904	

Monsieur le Maire précise que la participation financière est déterminée en fonction du taux horaire correspondant à chaque agent.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner son accord sur les mises à disposition pour la durée précisée dans le tableau joint.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE les mises à disposition telles que réactualisées en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre à disposition les agents au profit des organismes d'accueil demandeurs.

PRECISE que l'ensemble des mises à disposition sera revu en juin 2019 sauf concernant la mise à disposition à échéance au 31 décembre 2018 qui sera réactualisée en novembre 2018, en application textes en vigueur : loi 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique Territoriale et son décret d'application n° 2008-580 du 18 juin 2008.

AJOUTE que toute suppression ou nouvelle mise à disposition fera l'objet d'un avenant à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de mises à disposition avec les organismes d'accueil concernés ainsi que les arrêtés individuels après avis de la Commission Administrative Paritaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ampliation faite le : **17 JUIL. 2018**
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :
16 JUIL. 2018
Par publication le :
17 JUIL. 2018
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 09 juillet 2018.



Le Maire,


Patrick MAUGARD